

**MOUVEMENT INTER-ACADEMIQUE**  
**Personnels détachés à l'étranger, affectés dans une COM.**

**Les enseignants affectés à Mayotte et Nouvelle-Calédonie à l'exception des CPE et COP-DCIO, ainsi qu'à St Pierre et Miquelon, doivent participer au mouvement dans leur académie**

**NOTICE EXPLICATIVE**  
*POUR REMPLIR LE DOSSIER DE DEMANDE DE MUTATION (EN UN SEUL EXEMPLAIRE)*

**REEMPLIR LA DEMANDE EN UN SEUL EXEMPLAIRE**

**RUBRIQUES 1,2 et 4**

Remplir en lettres capitales

**RUBRIQUE 5**

Si vous cochez la case **OUI à la première question**, vous acceptez d'être réintégré exclusivement dans une académie formulée dans vos vœux (réintégration éventuelle) **Seuls seront examinés les vœux formulés par les candidats en fonction des nécessités de service.**

Si vous cochez la case **OUI à la deuxième question**, vous acceptez, (en cas d'impossibilité de réintégration conforme à vos vœux), qu'il soit procédé, (en fonction de votre premier vœu et du barème le moins élevé de vos vœux), à une **extension automatique** de ceux-ci afin qu'une affectation académique dans le second degré vous soit attribuée à la prochaine rentrée scolaire.

**Toutefois dans le cas d'une réintégration à l'issue d'un détachement ou d'une affectation en COM, vous pouvez mentionner votre académie d'origine en dernier vœu (case AO- rubrique 8) pour l'obtenir, alors, en dernier ressort.**

**RUBRIQUE 6**

CADRE « ENGAGEMENT A REMPLIR OBLIGATOIREMENT »

*N'OUBLIEZ PAS DE REMPLIR CE CADRE*

**ATTENTION** : l'absence de pièces justificatives entraîne la perte des bonifications.

**Datez et signez.**

***Aucun accusé réception ne sera envoyé***

**RUBRIQUE 7**

Reportez l'identifiant Education Nationale (NUMEN) de treize caractères

## RUBRIQUE 8

Si vous souhaitez faire un **vœu unique** portant sur votre **ancienne académie**, remplissez les rubriques prévues à cet effet sans formuler d'autres vœux.

Si vous souhaitez faire un ou des vœux sur une académie autre que votre ancienne académie ou, si vous n'avez pas d'ancienne académie, inscrivez un vœu par ligne, dans l'ordre préférentiel. Vous pouvez formuler jusqu'à trente et un vœux afin de constituer votre propre table d'extension si besoin est. Le cas échéant vous pouvez **terminer** par votre académie d'origine (**case AO**).

**Attention** : seuls les vœux de type académique sont autorisés dans le cadre du mouvement inter - académique.

Les professeurs d'enseignement général de collège (PEGC) ne peuvent formuler que cinq vœux académiques.

Dans l'hypothèse d'une demande simultanée ou de rapprochement de conjoint, vous devez **obligatoirement** indiquer un département de la première académie demandée.

Les numéros des codes à inscrire figurent dans le tableau ci-dessous.

CODE DU VŒU	LIBELLE DU NOM DE L'ACADEMIE	CODE DU VŒU	LIBELLE DU NOM DE L'ACADEMIE
02	AIX-MARSEILLE	43	MAYOTTE
20	AMIENS	11	MONTPELLIER
03	BESANCON	12	NANCY-METZ
04	BORDEAUX	17	NANTES
05	CAEN	23	NICE
06	CLERMONT-FERRAND	18	ORLEANS-TOURS
27	CORSE	01	PARIS
24	CRETEIL	13	POITIERS
07	DIJON	19	REIMS
08	GRENOBLE	14	RENNES
32	GUADELOUPE	28	LA REUNION
33	GUYANE	21	ROUEN
09	LILLE	15	STRASBOURG
22	LIMOGES	16	TOULOUSE
10	LYON	25	VERSAILLES
31	MARTINIQUE		

## RUBRIQUE 9

Cochez et remplissez les rubriques correspondant à votre situation administrative.

N.B : La demande de réintégration est présentée notamment après détachement, disponibilité, congé d'inactivité pour raison d'études, congé parental etc...

**STAGIAIRES, 2014-2015, 2013-2014, 2012-2013**, vous pouvez bénéficier pour une seule année et au cours d'une seule période de 3 ans d'une bonification de 50 points sur votre premier vœu. Cette bonification est à utiliser à la phase inter-académique et à la phase intra-académique du mouvement.

## RUBRIQUE 10

Cochez la case correspondant à votre situation familiale.

### NOMBRE D'ENFANTS A CHARGE :

Comptez chacun des enfants à charge âgés de moins de 20 ans au 1<sup>er</sup> septembre 2015 (joindre une photocopie du livret de famille), pour les enfants à naître (joindre un certificat de grossesse et pour les agents non mariés un certificat de reconnaissance anticipée daté au plus tard du 1<sup>er</sup> janvier 2015).

## RUBRIQUE 11

- Si vous avez droit à une **bonification pour rapprochement familial ou civil** vous êtes marié(e), lié par un PACS (à condition de produire la preuve, de l'obligation d'imposition commune prévue par le code général des impôts) ou non marié(e) avec enfants reconnus et éloignés de votre conjoint) : situation prise en compte au 1<sup>er</sup> septembre 2014  
Remplissez le cadre 11 y compris le tableau relatif aux années de séparation (uniquement pour les agents affectés en COM).

- Si vous souhaitez **une mutation simultanée avec un autre agent du 2<sup>nd</sup> degré** : inscrivez, dans le cadre prévu à cet effet, l'identifiant Education Nationale (NUMEN) de cet autre agent et sa discipline.

## RUBRIQUE 12

Ecrivez votre adresse le plus lisiblement possible.

## PAGE 4

CADRE « ATTESTATION A FAIRE REMPLIR OBLIGATOIREMENT PAR LE CHEF D'ETABLISSEMENT »

N'oubliez pas de faire remplir ce cadre par le chef d'établissement où vous exercez effectivement.

**AVANT DE REMETTRE VOTRE DEMANDE DE MUTATION A VOTRE CHEF  
D'ETABLISSEMENT**

**- Assurez-vous, dans votre propre intérêt, que toutes les rubriques vous concernant sont correctement remplies.**

**- Insérez les pièces justificatives appuyant votre demande et les agrafez.  
- Signez votre demande.**

**TRANSMISSION DES DOSSIERS DE MUTATION**

**Après avoir été signés par les intéressés et vérifiés par les chefs d'établissement les dossiers seront transmis par la voie hiérarchique avant le 9 décembre 2014 :**

**- A L'ADMINISTRATION CENTRALE :**

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE  
Secrétariat général  
Direction générale des ressources humaines  
Service des personnels enseignants de l'enseignement scolaire  
Sous direction de la gestion des carrières  
Bureau DGRH B2-4  
72 rue Régnault  
75 243 PARIS 13  
(fax : 01 55 55 41 34)

**POUR LES PEGC A LEUR ACADEMIE D'ORIGINE**

**CONSULTATION DES BAREMES ET DES RESULTATS**

**- SUR INTERNET :** A partir du serveur du ministère de l'éducation nationale,

-Adresse : <http://www.education.gouv.fr/iprof-siam>